



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 20/05/2026

Numéro de référence : 329

Téléphonie mobile - Démasquage des numéros appelants (whitelisting)

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Cour de Justice de l'Union européenne, L-2925 Luxembourg	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Helpdesk@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Unité Opérations et support aux utilisateurs	
<i>Sous-traitant :</i>	Consultants et prestataire de services externes.	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Afficher le numéro des appels entrants émis en provenance des lignes téléphoniques internes à la Cour de Justice.
2) <i>Description du traitement</i>	L'activité de traitement consiste à renseigner son numéro de téléphone. Le numéro de téléphone est alors enregistré dans la centrale téléphonique des appels de la Cour comme numéro destinataire bénéficiant d'un démasquage des appels entrants en provenance de la Cour.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Personnel de l'institution ayant demandé le démasquage	Les données relatives à l'utilisateur : - Nom, Prénom - Numéro de la ligne téléphonique portable - Login	Les données sont effacées après le départ de la personne concernée de l'institution ou après le retrait de son consentement.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Le <i>helpdesk</i> informatique en charge du traitement des demandes de démasquage.

Accessible au public

	Le service informatique en charge de la gestion de la centrale téléphonique de la Cour.
<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	Néant
<i>4) Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant
<i>5) Mesures de sécurité</i>	Les mesures de sécurité et les bonnes pratiques sont dérivées de la famille de normes ISO /IEC 27000 pour les systèmes de gestion de la sécurité de l'information.
<i>6) Notice d'information</i>	Dans le formulaire de demande.
<i>7) Limitations des droits</i>	Néant